

1. Gouvernance des entreprises

1.3 Chaîne d'approvisionnement et gestion des sous-traitants

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Les entreprises doivent déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les fournisseurs de services sont des entités légitimes et réputées, et qu'ils sont en mesure de se conformer aux normes de l'entreprise en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de relations avec les parties prenantes. Les entreprises doivent évaluer la capacité et la volonté des partenaires et des sous-traitants de satisfaire aux normes de rendement décrites dans le présent guide. Les processus de sélection doivent concorder avec les pratiques courantes de l'industrie dans le pays concerné.

Questions pour l'auto-évaluation

- Des processus de sélection adéquats ont-ils été mis en place pour évaluer la capacité et la volonté des fournisseurs et des partenaires de respecter des normes élevées de rendement sur le plan environnemental et social ainsi qu'en matière de santé et de sécurité du travail?

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Pages 23, 27, 28 \(Chapitre II, Principes généraux, Recommandations 10, 11; Commentaire 14, 16\)](#)

Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PD)

[Pages 17, 21, 22 \(PD 13 Commentaire; PD 17 Commentaire\)](#)

Normes de Performance (NP) de la Société financière internationale (SFI)

[NP 1, Identification des risques et des impacts, section 10](#)

[NP 2, Exigences, Chaîne d'approvisionnement, Travailleurs employés par des tierces parties, sections 24-29](#)

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

[Pages 7-9 \(Recommandation\)](#)